



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 10

No. FDS : 559413
V001.1

Révision: 18.04.2017

Date d'impression: 22.08.2018

Remplace la version du: 01.12.2015

Vigor Cuisine

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Vigor Cuisine

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

produit d'entretien surfaces dures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel France S.A.S.

161, rue de Silly

F-92100 Boulogne-Billancourt

Téléphone: ++33-1-46849000

Scce-Conso.Lessive-Entretien@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence en France : 01 64 45 51 20 (7j/7j - 24h/24h)

Les formules des produits mis sur le marché sont déposées auprès du centre anti-poison de Nancy.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P280 Porter un équipement de protection des yeux.
 P305+P351 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P261 Éviter de respirer les aérosols.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
2-Aminoethanol 141-43-5	205-483-3	01-2119486455-28	>= 1- < 5 %	Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Toxicité aiguë 4; Cutané(e) H312 Corrosion cutanée 1B H314 Toxicité aiguë 4; Inhalation H332 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412 Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique 3 H335
oxyde de dodécyltriméthylamine 1643-20-5	216-700-6		>= 0,1- < 1 %	Irritation cutanée 2; Cutané(e) H315 Lésions oculaires graves 1 H318 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411 Toxicité aiguë 4 H302

Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Déplacer la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Eloigner les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement, brûlure).

En cas de contact avec les yeux : irritation modérée à forte des yeux (rougeur, gonflement, brûlure, larmoiement)

En cas d'ingestion : l'ingestion peut causer des irritations de la bouche, de la gorge, de l'œsophage, des diarrhées et des vomissements. Le vomissement peut entraîner des lésions par aspiration dans les poumons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique

En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Administration d'une unique boisson non gazeuse (eau ou thé)

En cas d'ingestion : en cas d'ingestion de grandes quantités, ou d'une quantité inconnue, administrer un antimoine (Diméticone ou Siméticone)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Néant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de fuite de grandes quantités, informer les sapeur-pompiers.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

Mesures d'hygiène:

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soins de la peau.

Équipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec entre + 5 et + 40°C

Respecter la réglementation de stockage commun.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

produit d'entretien surfaces dures

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel****8.1. Paramètres de contrôle**

Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Remarques
2-AMINOÉTHANOL 141-43-5	3	7,6	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECLTV
2-AMINOÉTHANOL 141-43-5	1	2,5	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
ETHANOLAMINE 141-43-5	1	2,5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
ETHANOLAMINE 141-43-5	3	7,6	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
ETHANOLAMINE 141-43-5			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	FVL

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:
Pas nécessaire.

Protection des mains:

En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374.

Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc.). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:

Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange**

a) Aspect	liquide faiblement visqueux, clair incolore
b) Odeur	citronné
c) seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
d) pH (20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit; Solv.: Pas)	10,7 - 11,3
e) Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
g) Point d'éclair	93,5 °C (200.3 °F)Le produit n'entretient aucunement la combustion.
h) Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
i) inflammabilité (solide, gaz)	Il n'y a pas de données / Non applicable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
k) Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
l) Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
m) densité relative Densité (20 °C (68 °F))	1,0000 - 1,0100 g/cm3
n) solubilité(s)	Soluble dans l'eau
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
p) Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
q) Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
r) Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
s) Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
t) Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité orale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	LD50	1.515 mg/kg	rat	OECD 401
oxyde de dodécyl diméthylamine 1643-20-5	LD50	1.064 mg/kg	rat	OECD 401

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	LD50	1.025 mg/kg	lapins	non spécifié

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	Estimation de la toxicité aiguë (ETA) LC50	1,5 mg/l 1 - 5 mg/l	4 h	rat	ExpertJudgm.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Le mélange est classé sur base de données expérimentales de mélanges similaires testés en accord avec règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, le document de guidance de l'ECHA sur l'application des critères CLP et les recommandations AISE. Des données toxicologiques importantes, sur les substances reprises dans la Section 3 suivent.

Conformément aux données expérimentales d'un test OCDE 439 réalisé avec un mélange similaire, le produit ne doit pas être classé irritant cutané

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Conclusion	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	Corrosif		lapins	OECD 405
oxyde de dodécyl diméthylamine 1643-20-5	fortement irritant		lapins	OECD 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Conclusion	Type de test	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	non sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	non spécifié
oxyde de dodécyl diméthylamine 1643-20-5	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD 406

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD 471
	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	without		OECD 473
	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD 476
2-Aminoethanol 141-43-5	négatif	oral : gavage		souris	OECD 474
oxyde de dodécylidiméthylamine 1643-20-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		EU Method B.17 (Mutagenicity)
	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD 471
oxyde de dodécylidiméthylamine 1643-20-5	négatif	oral : gavage		souris	Chromosome Aberration Test

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	NOAEL=300 mg/kg	oral : alimentation	> 75 ddaily	rat	autre guide
oxyde de dodécylidiméthylamine 1643-20-5	NOAEL=88 mg/kg	oral : alimentation		rat	OECD 408

Toxicité pour la reproduction:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Classification	Espèces	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	NOAEL P = 300 mg/kg NOAEL F1 = 1.000 mg/kg NOAEL F2 = 1.000 mg/kg	Two generation study oral : alimentation		rat	OECD 416

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité (Poisson):**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	LC50	> 250 mg/l	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
oxyde de dodécylidiméthylamine 1643-20-5	NOEC	1.221 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test) OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test) EPA OPPTS 850.1400 (Fish Early-life Stage Toxicity Test)
	LC50	2,67 mg/l		Pimephales promelas	
	NOEC	0,42 mg/l	302 Jours	non spécifié	

Toxicité (Daphnia):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	EC50	85 mg/l	24 h	Daphnia magna	non spécifié
oxyde de dodécyltriméthylamine 1643-20-5	EC50	10,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité (Algues):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	EC50	2,5 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
oxyde de dodécyltriméthylamine 1643-20-5	NOEC	1 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	0,067 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	EC50	0,266 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
				Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Biodégradation	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	facilement biodégradable	aérobie	> 80 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
oxyde de dodécyltriméthylamine 1643-20-5	facilement biodégradable	aucune donnée	90 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Facteur de bioconcent- ration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	-1,91				25 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
oxyde de dodécyltriméthylamine 1643-20-5	0,93					OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:
Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.4. Groupe d'emballage**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.5. Dangers pour l'environnement**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Indication des composants selon 648/2004/CE

< 5 %	agents de surface non ioniques phosphonates
Autres ingrédients	Parfums Limonene

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente 1: New address Belgium à la ou aux sections :